une grande affiche imprimée ayant pour titre : Comité central socialiste, et pourtant 17 articles dont le premier était conçu en ces tern.es : « La Commune est proclamée en Fran-

Il est probable qu'on avait commandé cette affiche à l'imprimeur il y a un an, dans l'espoir du triomphe de la Commune de Paris. Mais le fait de son exhibition au lendemain des élections radicales n'en est pas moins significatif. (Propagateur)

Un regrettable accident est arrivé, hier, dans la brasserie de M. Brulois, à Croix.

Croix.

Un ouvrier, Jean-Baptiste Alinch, travaillait à une machine qui sert à broyer le grain, quand son tablier fut pris dans un des engrenages. Le malheureux ayant commis l'imprudence de vouloir le retirer, sa main gauche fut saisie et mutilée ainsi que l'avant-bras, et les médecins appelés pour lui donner des soins ont pratiqué l'amputation.

Cet infortuné est père de six enfants.

Le jury chargé, dans l'Académie de Douat, de constater l'aptitude des as-pirants au brevet de capacité pour l'en-seignement secondaire spécial, ouvrira à Douai, le mercredi 7 août prochain, à huit heures du matin, dans une des sal-les de l'Hatel académiques, se deuxième les de l'Hôtel académique, sa deuxième session de l'année scolaire 1871-1872. Les candidats devront adresser, avant

le 25 juillet, à M. Sauvage, secrétaire du jury d'examen, leur acte de naissance, leurs diplômes ou brevets, et la consi-gnation des droits (50 fr.)

La commission établie dans le dépar-tement du Nord pour examiner les as-pirants et aspirantes au brevet de capa-cité pour l'instruction primaire, ouverra sa deuxième session de l'année 1872, le lundi 22 juillet prochain, à huit heures du matin, dans une des salles de l'Hô-tel-de-Ville, à Douai.

L'ordre des examens est réglé ainsi qu'il suit:

qu'il suit:

1º Aspirants.— Brevet simple, lundi
22 juillet. — Matières facultives, jeudi
25 juillet.

(Les examens ne seront pas publics.)
2º Aspirants. — Brevet simple, lundi
29 juillet.

— Matières facultatives, jeudi 1º août.
(Les examens seront publics.)
Les aspirantes au certificat d'aptitude
pour la surveillance des des salles d'asile seront examinées à Lille, le lundi 5
août, par une commission spéciale.

août, par uve commission spéciale. Les aspirantes devront se faire inscrire au plus tard le samedi 22 juin, et les crifé au plus tard le samedi 22 juin, et les aspirants le samedi 29 du même mois, à la Préfecture, à Lille (secrétariat de l'inspection académique), et y déposer à l'appui de leur demande d'inscriptica les pièces d'usage.